COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
CONVENTION CONTRE LA TORTURE

DÉCISIONS SUR LES RÉCLAMATIONS CONCERNANT DES ÉTATS PARTIES

AC/1/SR/6
12 OCTOBRE 2006

L'Assemblée générale condamne les « détentions illégales » menées par la Russie en Géorgie

L'Assemblée générale a décidé ce matin de condamner certaines d'urgence après un long débat animé et parfois tendu, les « détentions illégales » menées par la Russie en Géorgie, ainsi que les « actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » commis par des militaires russes à l'encontre des ressortissants géorgiens. Le Président du Conseil, qui a quitté la présidence d'Israël pour prendre la présidence de l'Assemblée générale, a dû quitter la salle de séance pendant quelques minutes.

La Géorgie a présenté un projet de résolution dans lequel elle demande à la Russie de mettre un terme à ces « détentions illégales » et à ces « actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » qui auraient été commis par des militaires russes. Elle a demandé que ce projet de résolution soit examiné d'urgence, le crime pour crimes étant, a-t-elle expliqué, « le plus grave des crimes de droit international ». Elle a souligné que ces crimes pour représentaient, de même que pour l'Holocaust, « une tentative de détruire une nation en tant qu'entité ». Elle a souligné que ces crimes étaient « un crime contre l'humanité » et que « le monde ne peut rester indifférent ».

Le Président du Conseil a ensuite pris la parole en sa qualité de représentant d'Israël et a souligné que « le droit international ne peut rester indifférent à ces actes ». Il a souligné que « le droit international ne peut rester indifférent à ces actes » et que « le monde

délégation, qui a plaidé pour une désescalade et des solutions diplomatiques.

Le Pakistan a expliqué son abstention par le fait que le pays reconnaît que les référendums d'autodétermination doivent se dérouler sur des territoires libres. Mais, dans le même temps, les auteurs de la résolution n'ont pas tenu compte de l'importance de parvenir à une résolution pacifique du conflit. Nous espérons voir les mêmes réactions de la communauté internationale dans le cas du Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, a-t-il ajouté.

La délégation de l'Égypte, précisant avoir appuyé le projet de résolution, a appelé à mettre fin aux hostilités. La situation actuelle doit amener la communauté internationale à se demander s'il était possible d'éviter la crise. Que se serait-il passé si on avait entendu la voix de l'autre et abouti à une issue où les intérêts des deux parties étaient pris en compte? La délégation a par ailleurs estimé que si les politiques de deux poids, deux mesures continuent, les crises vont empirer. Elle a ensuite souligné les conséquences du conflit sur le prix de l'énergie, entre autres, notant que les pays en développement dont l'Égypte sont les plus affectés. Nul n'écoute nos préoccupations et nul ne s'attache à les régler, a-t-elle déploré.

L'Inde a exhorté à tout mettre en œuvre pour une cessation immédiate des hostilités et la reprise des pourparlers. Elle a indiqué que les pays du Sud souffrent de dommages collatéraux, citant l'approvisionnement en engrais, en vivres et carburant, et jugeant indispensable que le Sud soit entendu. D'autres questions urgentes doivent être réglées dont certaines ne sont pas correctement abordées dans cette résolution, a-t-elle ensuite estimé, expliquant ainsi s'être abstenue. La délégation a par ailleurs dénoncé les déclarations du Pakistan, rappelant que le territoire de Jammu-et-Cachemire fait partie intégrante de l'Inde et demandant au Pakistan de mettre fin au terrorisme transfrontalier.

Le Bangladesh a expliqué avoir voté pour la résolution afin de protéger la Charte de Nations Unies. Il s'est inquiété des conséquences de la guerre sur les économies de tous les pays du monde et déploré les effets négatifs des sanctions et contre-sanctions, estimant qu'elles n'étaient pas une solution. Enfin, il a appelé toutes les parties au conflit à des négociations en vue de le régler pacifiquement.

La Thaïlande a qualifié la Charte des Nations Unies et le droit international de première et dernière ligne de défense de son « petit pays ». Pour autant, elle a expliqué qu'elle s'était abstenue car les tensions étaient trop vives, déplorant en outre la « politisation » des principes du droit international qui réduisait les chances de négociations positives. Toutes les parties prenantes doivent faire tout ce qu'elles peuvent pour arriver à une désescalade, a-t-elle insisté.

Maurice s'est inquiété de la détérioration de la situation en Europe, et de ses répercussions pour les pays en développement. La délégation a insisté sur l'importance d'agir de manière non discriminée. Lorsque le deux poids, deux mesures est appliqué dans d'autres cas d'occupation illégale, le droit international est foulé aux pieds, a-t-elle signalé.

Le Brésil, ayant voté pour, a regretté que sa proposition d'inclure un message clair pour appeler à la fin des hostilités et entamer des négociations de paix par les deux parties n'ait pas été inclus dans le texte. La délégation a appelé à apaiser les tensions au lieu d'alimenter les antagonismes et à ne pas jeter de l'huile sur le feu, se déclarant par ailleurs vivement préoccupée par les menaces de recourir à l'arme nucléaire.

Cuba a dénoncé la « suprême hypocrisie » des États occidentaux qui, ayant eux-mêmes violé la Charte des Nations Unies à maintes reprises, en attaquant certains des États Membres, s'en faisaient aujourd'hui ses défenseurs. Il a dénoncé les menaces et pressions qu'ils exerçaient au sein de l'Assemblée pour soutenir leur position. Le texte présenté par une partie des membres du Conseil de sécurité ne contribue nullement à changer la donne et à apaiser les tensions, a estimé la délégation, ajoutant que c'était la raison pour laquelle elle s'était abstenue.

La Bolivie a rejeté catégoriquement toute agression pour régler les conflits entre États, ainsi que les annexions et occupations. Elle a noté que les conséquences de la crise touchaient des millions de personnes dans le monde, pour ensuite dénoncer la politique des « deux poids, deux mesures » de certains États qui continuer de livrer des armes aux belligérants. La délégation a lancé un appel en faveur de la création d'une commission de haut niveau présidée par le Secrétaire général des Nations Unies afin de trouver une solution pacifique au conflit. Elle a expliqué que, pour toutes les raisons susmentionnées, son pays s'était abstenu.

Droits de réponse

Exerçant son droit de réponse, le Rwanda s'est dit contraint d'intervenir pour répondre aux commentaires de la République démocratique du Congo (RDC). Nous ne sommes pas surpris de l'utilisation abusive de cette plateforme pour se lancer dans une propagande perverse devant un pays voisin, a relevé la délégation. Estimant que la RDC ne s'attaque pas aux causes profondes du conflit dans le pays, elle a rappelé l'engagement du Rwanda à travailler avec la RDC à travers des cadres existants, y compris sur le retour des réfugiés congolais présents au Rwanda. Par ailleurs, la délégation a rappelé que la RDC accueille plus de 130 groupes armés, rejetant le discours selon lequel des pays de la région veulent l'envahir ou l'ont envahi.

Le Pakistan, réagissant aux déclarations de l'Inde, a dénoncé des informations erronées, soulignant que le Jammu-et-Cachemire ne fait pas partie de l'Inde. Les cartes des Nations Unies montrent d'ailleurs qu'il s'agit d'un territoire contesté. Si l'Inde est doté du plus infirme courage moral, elle devrait retirer ses troupes et laisser la population juger librement de son avenir, a insisté la délégation qui a estimé que l'Inde cherche à détourner l'attention des condamnations croissantes des violations des droits de la personne sur ce territoire.

La République démocratique du Congo a affirmé que la déclaration du Rwanda était « insensée » et que l'intervention du Rwanda en RDC était documentée, ainsi que le fait qu'il pillait ses ressources minières et zoologiques. La délégation a regretté la politique du « deux poids, deux mesures » des nations occidentales qui livrent des milliards de dollars en armes à l'Ukraine mais ne s'intéressent pas à d'autres situations de violation de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concernait son pays.

Exerçant son deuxième droit de réponse, le Rwanda a relevé qu'à chaque élection, le Rwanda était accusé d'intervenir en RDC et espéré que de telles allégations ne seraient pas proférées lors des prochaines élections. Il a appelé à s'attaquer aux véritables problèmes de la RDC.

UKRAINE

À l'intention des organes d'information. Document non officiel.